

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2017 à 18 H

PRESENTS : *Laurent Grandsimon, Annie Sagnes, Laurent Cazaux, Marie-Rose Haurine, Jean-Claude Le Borgne, Elisabeth Pourtet, Romain Estrade, Jérôme Lurie, Florence Marque, Hervé Marchand.*

ABSENTS :

Alain Lescoules
Agnès Demoury (procuration à Jérôme Lurie)
Magalie Salis (procuration à Jean Claude Le Borgne)
Jean-Bernard Carrère (procuration à Elisabeth Pourtet)
Séverine Lauberton (procuration à Romain Estrade)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des assistants à la séance du conseil, conseillers municipaux et public.

Mme Annie SAGNES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe de la modification de la convocation reçue par un point à l'ordre du jour à rajouter. Les délais d'information ayant été respecté, ce point est mis à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire procède à la validation des comptes rendus des précédents conseils municipaux :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2017 : unanimité des présents et des procurations

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017 : unanimité des présents et des procurations

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 septembre 2017 : unanimité des présents et des procurations

1. **Modification statuts EPIC Office du Tourisme**

Une proposition pour laisser une place éventuelle à des communes environnantes est débattue. A ce jour la législation ne le permet pas. En cas de modification des textes, les statuts pourront être modifiés.

Il est précisé que pour ce qui concerne les réservations des hébergements, la SEM garde le périmètre de son action puisqu'il s'agit d'une structure totalement indépendante de l'Office du Tourisme, ayant sa gouvernance, son personnel et son budget propre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'approbation de la modification des statuts annexés d'établissement public industriel et commercial de l'office du tourisme de Luz Saint Sauveur

2. **Désignation membres de l'EPIC de l'Office du Tourisme**

Après débat, il est décidé de fixer la composition suivante dans le cadre des statuts de l'EPIC :

Le comité de Direction comprend 9 membres titulaires et 9 membres suppléants :

- 5 conseillers municipaux titulaires et suppléants :
 - Jérôme LURIE, suppléant Laurent GRANDSIMON
 - Annie SAGNES, suppléante Agnès DEMOURY
 - Marie Rose HAURINE, suppléante Florence MARQUE
 - Hervé MARCHAND, suppléant Laurent CAZAUX
 - Romain ESTRADÉ, suppléant Jean Claude LEBORGNE

- 3 représentants les socio-professionnels titulaires et suppléants :
 - Représentant des hébergements touristiques :
 - Mme Florence de la Roncière (Le Clos des Remparts)
 - Suppléant : M. Pierre SALIS (Camping TOY)

- Représentants des prestataires d'activités et de loisirs, commerçants :
 - Mme Laurence BALET (L'Echoppe)
 - Suppléant : Mme Nathalie BRANA (Lou Mini TOY)
- Représentants des restaurateurs, agriculteurs ou production locale :
 - Mme Céline SAJOUS (Le Marmittou)
 - Suppléant : Mme Christine DIEZ (Luz et Coutumes)
- 1 représentant de la CCPVG :
 - Jean Marc ABBADIE, suppléante Marianne SARTHOU

Le conseil municipal, conformément à l'article 9 des statuts, désigne Mme SAGNES Annie comme Présidente de l'EPIC.

Approuvé à l'unanimité.

3. Attribution du marché « Rénovation de 19 baignoires thermales »

Monsieur le Maire précise que les démarches vers les établissements bancaires sont en bonne voie de finalisation et afin de pouvoir gagner des délais la désignation des établissements bancaires retenus sera vue prochainement.

Après présentation de la démarche et du résultat de l'analyse des offres, le marché est attribué comme suit :

Lot n°1 : peinture (...) entreprise COELHO : unanimité

Lot n°2a : 18 baignoires thermales SOMETHYS : unanimité

Lot 2b : 1 baignoire PMR : SOMETHYS : unanimité

Lot n°3 : Electricité, plomberie : CHOOZY : 13 voix pour, 1 abstention

Viennent les questions diverses :

Au sujet du vote pour les élections sénatoriales, il est précisé que les grands électeurs titulaires ont tous prévus de se rendre au scrutin.

Pour l'action « solidarité Antilles », le CCAS a initié une action avec un versement au profit de la Fondation de France. Chacun est invité à participer.

Un point sur la Saint Michel est fait en axant sur la volonté de multiplier les lieux d'animation de la ville.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h00